



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 16 décembre 2014

## Communiqué de presse

### LUTTE CONTRE LES VOLS : UN DISPOSITIF DE SECURITE RENFORCE PENDANT LA PERIODE DES FETES



Les fêtes de fin d'année et l'activité qu'elles génèrent favorisent les atteintes à la sécurité et à la tranquillité des commerçants et des habitants.

Jean-François Cordet, préfet du Nord, renforce le dispositif de sécurité pendant la période des fêtes et appelle à la vigilance contre les vols, notamment à la roulotte.

Les forces de police et de gendarmerie sont engagées dans la sécurisation des zones commerciales et des centres-villes, en contact étroit avec les professionnels et les polices municipales. Le plan anti hold-up est activé depuis fin octobre. Des actions de sensibilisation ont été organisées en direction des commerçants et des organisations professionnelles. Les consommateurs sont appelés à ne pas laisser visibles des achats récents à l'intérieur d'un véhicule stationné.

L'opération tranquillité vacances, désormais accessible tout au long de l'année, prend une importance particulière en cette période de fin d'année : elle permet de signaler son absence au commissariat ou à la brigade de gendarmerie la plus proche, qui organise ensuite des patrouilles de surveillance.

La période des fêtes étant par ailleurs propice au développement du phénomène des « vols par ruse », les forces de l'ordre sont également mobilisées pour lutter contre ce risque auquel sont plus particulièrement confrontées les personnes âgées.

- Sécurisation des commerces : mobilisation renforcée contre les vols à main armée et cambriolages 2
- Opération « tranquillité vacances » : mobilisation renforcée contre les cambriolages des domiciles des particuliers 4
- Prévention des « vols par ruse » 5
- Les numéros utiles 6

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

## Sécurisation des commerces : mobilisation renforcée contre les vols à main armée et cambriolages

La période des fêtes de fin d'année et les soldes qui lui succèdent sont propices aux vols dans les commerces, les entrepôts, les établissements bancaires et les transports de fonds et de marchandises.

### Plan anti hold-up : prévention et lutte contre les vols à main armée et cambriolages

Afin de renforcer leur sécurité et assurer la protection de leurs employés, de leurs clients, mais également de leurs marchandises, un dispositif de sécurisation des secteurs commerciaux les plus sensibles a été mis en place, sous l'autorité du préfet, depuis fin octobre, par l'ensemble des forces de police et de gendarmerie du département, dans les centres-villes ainsi que dans les zones commerciales situées en périphérie.

Ces mesures s'appuient sur une présence accrue sur la voie publique autour de contrôles ciblés sur les axes fréquentés par le public ou les zones commerciales, et le renforcement des patrouilles notamment aux horaires d'ouverture et fermeture des commerces. En outre, de nombreuses actions de sensibilisation des professionnels ont été organisées avec un contact systématique des référents et correspondants sûreté, la diffusion de conseils liés à la protection des locaux ou à la modification des habitudes pour renforcer la dissuasion et éviter l'agression.

Cette action est coordonnée en liaison avec les polices municipales. Elle se poursuivra jusqu'à la mi-janvier. Cette vigilance accrue de l'ensemble des forces de l'ordre vient s'ajouter aux mesures déjà prises dans le cadre du plan vigipirate.

### Rappel de quelques conseils

#### 1° - Dissuader et prévenir

Protégez votre commerce contre le vol à l'étalage, sécurisez vos articles de valeur. Plus généralement, ne placez rien qui puisse être facilement appréhendé tout en laissant une échappatoire aisée aux voleurs. Ayez une bonne visibilité des locaux de votre commerce en supprimant les angles morts.

Protégez votre commerce contre les cambriolages, faites blinder de tous les ouvrants sans négliger les portes arrières. Faites poser une grille ou un volet de protection devant votre devanture.

Vous pouvez aussi faire installer :

- un film anti-effraction ou une vitre blindée sur votre vitrine,
- une alarme,
- une caméra de vidéo-surveillance.

Protégez votre recette, soyez particulièrement vigilants lors de l'ouverture et de la fermeture de votre commerce. Ne conservez pas de fortes sommes dans votre caisse. Placez-les dans un endroit sûr. Ne laissez aucune valeur ou fond de caisse dans les locaux après la fermeture ou rangez-les dans un coffre. Evitez la routine : changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires, soyez imprévisible, ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public.

Soyez attentif à votre environnement : détectez les allées et venues inhabituelles, les personnes cherchant à détourner votre attention, soyez vigilants au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement, en cas de doute n'hésitez pas à différer ouverture ou fermeture et composez le 17.

Service régional  
de la communication interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE cedex

Tél : 03 20 30 59 59 - [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr) - [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59)



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

### **2° - Bien réagir en cas d'agression**

Ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur et conservez votre calme.

Cherchez à mémoriser le signalement de l'agresseur (vêtements, signes distinctifs, corpulence), les objets qu'il a touchés, la direction et le moyen de fuite (véhicule, marque, modèle, numéro d'immatriculation, couleur...).

Dès le danger écarté, composez le 17 et indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez ; ne raccrochez pas, attendez que l'opérateur vous le demande.

Dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, préservez les traces et les indices, fermez votre commerce ou bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés (cagoules, chargeurs d'armes, douilles, vêtements...), n'ajoutez pas de traces sur les lieux de l'infraction.

Demandez aux témoins de rester sur place dans la mesure du possible, ou relevez leurs coordonnées.

Déposez plainte : vous serez conseillé.



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

### **Opération « tranquillité vacances » : mobilisation renforcée contre les cambriolages des domiciles des particuliers**

L'absence des habitants est un facteur susceptible de favoriser le développement des vols par effraction et des intrusions dans les domiciles.

Organisée par la police et la gendarmerie, l'opération tranquillité vacances (OTV) a pour objectif de prévenir les vols dans les appartements ou maisons des personnes ayant signalé leur absence.

Une surveillance est effectuée lors de patrouilles de la police ou la gendarmerie organisées à des dates et horaires aléatoires.

Les résidents qui le souhaitent peuvent donc solliciter la surveillance de leur domicile en s'adressant au service de police ou de gendarmerie le plus proche de leur domicile. Ce service est gratuit.

En cas de problème, les services de police ou de gendarmerie préviennent personnellement le propriétaire ou la personne de son choix. En cas de retour prématuré, l'occupant est invité à en informer la police ou la gendarmerie.

Depuis septembre 2013, l'opération tranquillité vacances a été élargie à toute période d'absence prolongée de particulier, indépendamment des vacances scolaires.

Cette inscription ne dispense pas d'observer quelques conseils de prudence pour prévenir les cambriolages : protéger les accès des domiciles en verrouillant portes et fenêtres, ne pas y laisser des sommes importantes ou des bijoux de valeur, laisser une apparence habituelle à l'habitation (faire ouvrir les volets, relever le courrier...).

#### **Quelques réflexes pour les particuliers**

- Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.
- Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée.
- Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.
- En cas d'urgence, composez le 17.



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

## Prévention des « vols par ruse »

Les services de police et les unités de gendarmerie observent traditionnellement une recrudescence des « vols par ruse » à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ils sont mobilisés pour assurer l'information et la sensibilisation des personnes les plus fragiles contre ce risque, en particulier les personnes âgées.

Ce phénomène recouvre de multiples modes opératoires, qui vont du faux agent de police, aux faux travailleurs, en passant par l'utilisation de prétextes fallacieux. C'est une des raisons pour lesquelles ces faits sont difficilement détectés. Néanmoins, la prise de certaines mesures simples de prévention peut considérablement diminuer le risque de commission d'un tel acte.

Le vol par ruse est une infraction grave et sévèrement réprimée jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.

### Conseils préventifs : comment éviter le vol par ruse ?

- Ne laissez pas paraître sur la sonnette que vous vivez seul(e) (par exemple "veuve X"). Mentionnez uniquement votre nom de famille.
- Prenez garde aux personnes se présentant sous de fausses qualités professionnelles : policiers, pompiers, agents des eaux, de l'électricité ou du gaz. N'ouvrez pas sans avoir vérifié la détention d'une carte professionnelle ou d'un ordre de mission : un uniforme n'est pas une preuve, un bleu de travail non plus. N'hésitez pas à demander de la glisser sous la porte. A défaut, refusez toujours l'accès.
- Si vous avez un doute, appelez votre commissariat ou votre gendarmerie ou faites le 17. Si quelqu'un prétend être de la police, téléphonez à la police et demandez si l'agent en question est bien de service.
- Ne téléphonez surtout pas au numéro de téléphone que vous donne l'agent. Il peut s'agir du numéro d'un complice.
- Il est recommandé d'installer une chaîne à la porte. Il s'agit d'un premier obstacle pour les voleurs.
- Ne laissez jamais une personne seule dans votre domicile.
- Ne montrez jamais à un inconnu l'endroit où vous mettez vos valeurs ou vos bijoux.

Si malgré tout, vous êtes victime d'un vol, tenez compte des conseils suivants :

- En cas d'agression, ne jamais résister, pour ne pas provoquer de réactions violentes des agresseurs.
- Déclarer immédiatement le vol au 17. Dans la mesure du possible, ne touchez à rien et ne rangez rien. Ne laissez entrer personne avant l'arrivée de la police. Donnez un signalement aussi précis que possible du ou des auteurs, et expliquez comment ils ont opéré. Ces éléments et votre rapidité de réaction peuvent permettre une enquête de police et contribuer à mettre fin à ces agissements.



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU NORD

### Les numéros utiles

#### Numéros d'urgence

Police / Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

SAMU : 15

En dehors de toute **urgence**, pour joindre

#### vosre commissariat de police :

Aniche	03 27 71 53 90	Hazebrouck	03 28 50 15 15
Armentières	03 20 17 23 23	Jeumont	03 27 39 95 50
Aulnoye-Aymeries	03 27 61 01 10	Lille	03 62 59 80 00
Bailleul	03 28 50 32 10	Maubeuge	03 27 69 17 17
Cambrai	03 27 72 83 00	Roubaix	03 20 81 35 35
Condé sur l'Escaut	03 27 19 33 70	Saint Amand les Eaux	03 27 48 37 40
Denain	03 27 38 17 17	Somain	03 27 86 91 70
Douai	03 27 92 38 38	Tourcoing	03 20 69 27 27
Dunkerque	03 28 23 50 50	Valenciennes	03 27 28 28 28
Gravelines	03 28 23 82 82		

#### ou vosre brigade de gendarmerie :

Annoeullin	03 20 85 56 76	Hallennes-Lez-Haubourdin	03 20 07 17 03
Arleux	03 27 89 52 62	Haubourdin	03 20 07 17 03
Armentières	03 20 77 00 16	Hazebrouck	03 28 41 92 24
Avenes-Sur-Helpe	03 27 61 14 40	Hondscoote	03 28 68 30 04
Avesnes-Les-Aubert	03 27 37 20 22	Hoymille	03 28 68 65 22
Bailleul	03 28 49 00 72	Iwuy	03 27 37 92 15
Baisieux	03 20 79 30 60	La Bassée	03 20 29 01 69
Bavay	03 27 63 12 12	Landrecies	03 27 84 70 50
Berlaimont	03 27 67 34 48	Le Cateau	03 27 84 11 17
Bollezeele	03 28 68 00 04	Le Quesnoy	03 27 49 10 18
Bouchain	03 27 35 82 22	Lille	03 20 16 96 96
Bourbourg	03 28 22 02 17	Marcoing	03 27 37 50 05
Bousies	03 27 77 30 61	Merville	03 28 42 82 22
Busigny	03 27 85 71 05	Mortagne-du-Nord	03 27 26 85 20
Cambrai	03 27 81 38 12	Orchies	03 20 71 80 57
Carnières	03 27 78 68 15	Pont-à-Marcq	03 20 61 41 20
Cassel	03 28 42 42 22	Quesnoy-sur-Deûle	03 20 78 90 44
Caudry	03 27 85 80 85	Roubaix	03 20 70 60 90
Clary	03 27 85 07 05	Sains-du-Nord	03 27 59 80 22
Condé-Sur-L'escout	03 27 40 10 13	Saint-Amand-Les-Eaux	03 27 48 06 66
Cousolre	03 27 63 21 23	Seclin	03 20 90 11 58
Cysoing	03 20 84 51 19	Solesmes	03 27 37 32 33
Denain	03 27 44 30 01	Solre-Le-Château	03 27 61 61 22
Douai	03 27 98 50 47	Steenvoorde	03 28 43 30 90
Dunkerque	03 28 64 51 09	Thumeries	03 20 86 57 17
Estaires	03 28 48 84 05	Trélon	03 27 59 70 00
Fourmies	03 27 60 13 43	Valenciennes	03 27 22 55 00
Ghyvelde	03 28 63 01 50	Watten	03 21 88 30 17
Gravelines	03 28 23 15 17	Wormhout	03 28 65 62 55